

SOMMAIRE

PAGES 2

- **Rapport Charvet : les menaces se confirment**

PAGE 2-3

- **Les directeurs au centre de la cible**

PAGE 3

- **Un colloque d'actualité**

PAGES 4-5

- **Loi avenir professionnel : le cheval de Troie des Régions pour accaparer l'orientation scolaire**

PAGE 6

- **Carte-cible : c'est reparti !**
- **Réforme de la Fonction publique : une loi de destruction**

PAGE 7

- **Carrière et formation continue : amélioration effective des carrières**

PAGE 8

- **Septembre 2019 : un mois décisif pour l'avenir des Psy-ÉN**
- **Pourquoi se syndiquer**

Ont collaboré à la réalisation de ce 8 pages

Catherine Bas, François Bertaud,
Cécile Cherouvrier, Catherine Deana,
Géraldine Duriez, Aude Lemoussu,
Marie-Agnès Monnier, Frédérique Penavaire,
Catherine Remermier,
Corine Tissier, Florence Villiers

Flasher ce code
et retrouver
la rubrique
des Psy-ÉN
sur notre
site internet



POUR NOUS CONTACTER

cio@snes.edu

Tél. 01 40 63 29 20

PSY-ÉN

Éducation, développement et conseil en
orientation scolaire et professionnelle

Poursuivre le combat

Privilégiant le dialogue avec les Régions plutôt qu'avec les organisations syndicales et les personnels, le ministre annoncera en octobre les arbitrages du rapport Charvet qu'il a retenus. Les propositions de ce rapport, qui reprennent le projet de « professeur-conseiller » de 1967, ont provoqué un vent de colère dans les CIO. Le SNES-FSU s'en est largement fait l'écho et a communiqué ses critiques et revendications lors de la première audience enfin proposée par le MEN, début juillet.

Les 27 préconisations, très fidèles à la lettre de mission confiée aux inspecteurs généraux, sont sans surprise. On a du mal à croire que les propositions issues des groupes de travail et les discussions avec les organisations syndicales, prévues en septembre, vont beaucoup s'en écarter.

Si toutes les préconisations du rapport étaient suivies d'effet, le service public d'orientation de l'ÉN se réduirait comme peau de chagrin, faisant la part belle aux start-up et autres fondations déguisées en associations dans le cadre du SPRO.

Pour empêcher la mise en œuvre de ces mesures, il est urgent :

- de nous mobiliser de manière unitaire pour défendre la spécificité de notre métier de psychologue, chargé de contribuer à la réussite de tous les élèves, à leur développement psychologique et social, et à l'élaboration de leurs projets d'avenir. Une conception de l'orientation complètement à contre-courant de la logique adéquationniste et de tri social attendue aujourd'hui ;
- d'informer largement les professeurs et les parents des enjeux de cette réforme de l'orientation : transfert des missions des Psy-ÉN et DCIO aux professeurs et CPE, et privatisation du champ de l'orientation scolaire ;
- de manifester partout et de manière déterminée notre refus de laisser des référents certifiés en orientation nous remplacer auprès des élèves et des parents.

Les attaques contre notre métier durent depuis 2003, elles sont toujours plus frontales, brutales et massives. Elles s'inscrivent dans un ensemble cohérent de réformes qui transforment le sens de l'École en imposant une vision libérale.

Faisons-nous entendre ! ■

Géraldine Duriez, Psy-ÉN EDO, secrétaire de catégorie
Frédérique Penavaire, directrice CIO, secrétaire adjointe
Xavier Marand, secrétaire général adjoint

Les menaces se confirment

Annnonce de la fermeture de CIO, annonce de l'affectation de Psy-ÉN en établissement, publication de la loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel », donnant de nouvelles compétences aux Régions en matière d'information sur les formations et sur les métiers, transfert de 200 emplois des DRONISEP aux Régions, en 2018, le ministre a tracé la route du rapport Charvet dont les préconisations sont destructrices pour notre métier.

Le ministre a confié une lettre de mission très précise sur les transformations à opérer à deux inspecteurs généraux, N. Mons et P. Charvet, qui a abouti au rapport « refonder l'orientation ». N. Mons, s'étant retirée de la mission, le rapport est cosigné par trois IGEN : P. Charvet, M. Lugnier et D. Lacroix. Ce rapport devait être remis avant la fin du premier trimestre 2019. Le ministre, conscient de l'opposition des personnels et privilégiant les discussions avec les Régions, a tout fait pour le rendre public le plus tard possible. Il a été présenté aux organisations syndicales le 26 juin. La FSU a été reçue le 3 juillet et le sera à nouveau courant septembre. Le ministre doit en tirer des arbitrages qu'il rendra publics à l'automne 2019.

Ce que dit le rapport

Dans son avant-propos, le texte affiche des objectifs de lutte contre les inégalités et d'élévation du niveau de qualification des élèves...

Il propose 27 préconisations qui ne répondent en rien à ces objectifs et qui organisent le démantèlement du service public d'orientation de l'Éducation nationale. Elles consistent en :

- **Un prétendu rapprochement des Psy-ÉN des élèves et des équipes**, en les nommant sur des « antennes de CIO » dans les lycées. Un CIO par département serait conservé comme le prévoit le code de l'éducation.

Cette préconisation n'apportera aucune disponibilité supplémentaire des Psy-ÉN puisque les effectifs à charge seront inchangés. Le rapport n'évoque jamais l'augmentation nécessaire des recrutements.

Cela impliquerait la fermeture des 2 / 3 des CIO et la dispersion des directeurs de CIO sur des missions plus ou moins floues, au gré des situations locales.

- **Une affectation des Psy-ÉN dans des lycées « tête de réseau »**, ils seraient placés désormais sous l'autorité fonctionnelle des proviseurs de lycées et transformés en « ingénieurs en orientation ». Ils seraient ainsi chargés de la mise en musique des plans d'actions pour l'orientation, élaborés directement par les recteurs et les Régions. Toute l'expertise, l'expérience et la qualification des Psy-ÉN et des DCIO seraient ici délibérément ignorées.

- **La création d'une certification en orientation pour les enseignants et**

- d'une habilitation des CPE.** Ces nouveaux « référents » auraient ainsi en charge une partie non négligeable des missions des Psy-ÉN.

Les conséquences

Autant de mesures qui préfigurent la mise en place d'une réforme idéologique :

- **la fermeture des CIO** organise l'entrée massive du privé dans le champ de l'orientation, notamment via le SPRO et la réduction du travail collectif des Psy-ÉN EDO ;

- **le transfert de la compétence information à la Région** ouvre les portes aux branches professionnelles qui pourront développer leur logique adéquationniste, prôner l'esprit entrepreneurial et imposer la précarité.

Il ne s'agit donc pas de mesures pour mieux accompagner les élèves mais de préconisations pour assujettir leurs projets aux besoins économiques locaux. On comprend mieux que des psychologues travaillant auprès des collégiens et lycéens pour leur épanouissement, leur réussite scolaire et des projets ambitieux soient « encombrants » et que « des référents en orientation » leur soient préférés. ■

Les directeurs au centre de la cible

Depuis la mise en place de la carte cible des CIO en 2016, les DCIO voient leurs conditions de travail s'aggraver et la pérennité de leur fonction remise en question.

Fusions, fermetures, déménagements se poursuivent et les DCIO se retrouvent seuls pour organiser le service dans un contexte de démantèlement du service public de l'orientation de l'EN.

La création du corps unique cadre les missions et les fonctions des DCIO par un référentiel d'activité renforçant l'ancrage dans l'Éducation nationale et

les liens avec les établissements scolaires, et reconnaissant le travail de partenariat au sein du bassin. Avec la publication du rapport Charvet, tout cela risque de voler en éclats.

Rapport Charvet : quelles conséquences pour les DCIO ?

Dans la droite ligne des projets ministériels, le rapport propose de « *repen-*

ser le maillage des CIO », ce qui signifie une réduction massive de leur nombre. Cette nouvelle carte cible est présentée par les auteurs du rapport comme découlant de la nouvelle compétence de la Région et de la nécessité d'un rapprochement des Psy-ÉN EDO des établissements scolaires (Préconisations 17, 20 et 21). Dans ce contexte, les DCIO, qui ne



© Stuart Milles / Adobe Stock

liste de « l'ingénierie en orientation régionale ».

Avec de telles préconisations, le rapport organise :

- la destruction des collectifs de travail et du rôle d'animateur d'équipe du DCIO ;
- l'impossibilité d'élaborer un projet de CIO adapté aux particularités du secteur ;
- la fin de tout travail au niveau du bassin ou du district, en particulier pour ce qui est de la prévention du décrochage scolaire ;
- la fin de tout travail partenarial de proximité : suivi et repérage des décrochés (PSAD), accompagnement des parcours des élèves avec les différents acteurs de l'ÉN ou extérieurs (CMP, PJJ...).

Les auteurs du rapport méconnaissent-ils vraiment l'ampleur des dossiers suivis par les DCIO, la diversité des publics accueillis, la multiplicité des partenariats mis en place ?

Il s'agit plutôt de détruire le service public pour faire place au privé. Avec le budget attribué à « Inspire » on pourrait subventionner une centaine de CIO !

Les DCIO sont les clés de voûte de l'organisation du service public d'orientation de l'ÉN. S'ils sont balayés ou enrôlés par les Régions, ce sont nos valeurs et notre métier qui vont disparaître !

Amplifions la riposte ! ■

seront pas directeurs du CIO départemental restant, pourraient seconder le CSAIO ou l'IEN-IO ou encore assurer une fonction d'encadrement intermédiaire pour « l'ingénierie de l'orientation ». Ils animeraient avec le proviseur du lycée « tête de réseau » l'équipe des Psy-ÉN, dispersée dans les lycées.

Le rapport parle de nouveau statut ! Il s'agit en réalité d'un éclatement voire de la disparition de la fonction de DCIO, cette dernière pouvant en

outre varier d'une Région à l'autre. Certaines Régions, à l'instar de l'Aquitaine, ont le projet de « récupérer » les DCIO pour déployer leur nouvelle compétence. Cette Région veut ainsi utiliser les compétences des DCIO « pour animer les territoires, pour contribuer à l'intégration des données sur l'orientation dans le portail régional, former les équipes d'établissements », tout cela sous la direction du conseil régional. Le DCIO deviendrait alors un spécia-

Un colloque d'actualité

Le 7^e colloque des psychologues de la FSU qui a eu lieu les 27 et 28 juin, a réuni plus de 200 psychologues de l'Éducation, du Travail et de la Justice. Il portait sur le travail en équipe, ses enjeux et ses paradoxes.

A lors que nombre de directives officielles incitent au travail en équipe, tout est fait pour le contrôler et l'encadrer par des procédures. Parallèlement, on valorise le salarié « hors du commun », exceptionnel et ultra performant. Ces contradictions inhérentes au management néo-libéral n'invalident pas, pour autant, l'importance du groupe et sa fonction protectrice, qui favorise le développement psychologique et social des sujets. Elles n'effacent pas non plus son rôle de liaison entre l'institutionnel et l'individuel, qui permet justement aux ins-



© DR

titutions de rester vivantes et sources de transformations.

Les débats, éclairés par l'apport de nombreux chercheurs, ont permis de mettre en évidence l'importance du recours au groupe dans la pratique du psychologue. Mais ils ont aussi montré toutes les ressources que pouvaient apporter les collectifs de métier et les marges de manœuvre existantes face aux prescriptions délétères. C'est un encouragement pour poursuivre notre bataille pour le maintien de nos CIO, véritables ressources du travail collectif. ■

Le cheval de Troie des Régions pour accaparer l'orientation scolaire

Les Régions ont obtenu de l'État la mission d'information des élèves sur les formations et les métiers. Mais la frontière est mince entre information et conseil et elles la franchissent déjà.



© Trepolo / Wikimedia commons

La loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » entérine le transfert des missions d'information pour l'orientation et la mise à disposition de personnels, en particulier ceux des DRONISEP, aux Régions.

→ **« Petits arrangements entre amis »** : la loi restreint, au 1^{er} janvier 2020, le rôle des Régions en matière d'apprentissage au bénéfice des branches professionnelles. Les Régions n'auront plus la main sur la gouvernance de l'apprentissage... une couleuvre qu'elles ont bien du mal à avaler. En contrepartie, elles « récupèrent » les compétences concernant la coordination des actions d'information sur les formations et les métiers auprès des élèves. Un « deal » négocié entre Régions de France et le ministre de l'ÉN.

→ **Changement de conception** : depuis 2003, les gouvernements successifs ont tenté sans succès d'assujettir l'orientation scolaire aux besoins économiques locaux et de mettre les CIO, leurs directeurs et les Psy-ÉN sous l'autorité des Régions.

Cette vieille conception adéquationniste formation/emploi, qui a tenté bien des politiques dès l'époque des « trente glorieuses », est inopérante à bien des égards. Elle nie la complexité et les mutations imprévues du monde du travail, pourtant encore plus prégnantes aujourd'hui qu'hier. Réduisant la problématique de l'orientation à l'information, qui serait le levier pour amener les flux des élèves à « se diriger naturellement » vers les « bonnes formations régionales porteuses d'emploi », elle évacue les mécanismes psychologiques propres à la période de l'adolescence et la dimension sociale des choix spontanés.

Il s'agit en réalité d'un discours idéologique, au service de la politique de réduction des moyens consentis à l'éducation et la formation, et justifiant l'orientation d'un plus grand nombre de jeunes vers les formations courtes et l'apprentissage.

→ **Transferts de missions** : les Régions n'ayant pas les personnels compétents pour cette nouvelle mis-

sion vont pouvoir mandater des organismes extérieurs pour venir dans les collèges et les lycées « informer » les élèves, faire la promotion des « métiers en tension » voire des formations locales. Aucun contrôle sur l'objectivité et la fiabilité des informations dispensées n'étant prévu, le risque est grand de manipulation auprès des publics les plus fragiles. Cette conception est aux antipodes de l'objectif émancipateur de l'orientation porté par le SNES-FSU !

La FSU demande qu'au niveau de chaque académie soit créée une instance de contrôle de la qualité des organismes et prestations proposés par les Régions.

→ **Les Psy-ÉN EDO coupés en deux** : du transfert progressif d'une partie de leurs missions aux professeurs (avec la création du deuxième PP en Terminale et les heures d'accompagnement du choix de l'orientation), au projet de certification en orientation des enseignants et d'habilitation d'autres personnels (CPE, PE, Conseiller pédagogique...), en passant par la

marginalisation de leur rôle dans les textes publiés par le ministère, les Psy-ÉN EDO se voient « placardisés ». Le MEN veut-il supprimer la mission d'orientation des Psy-ÉN du second degré, comme tend à le prouver la baisse de leur niveau de recrutement à soixante-quinze postes en 2019 ? À moins que le MEN ne compte sur leur enthousiasme à changer de métier et à passer sous la coupe des Régions en faisant miroiter un sauvetage illusoire des CIO.

Le garde-fou de la loi du 5 mars 2014

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle est toujours d'actualité. L'État garde ses prérogatives sur la définition de la politique d'orientation des élèves et des étudiants, sur l'information sur les voies de formation et sur l'accompagnement. N'en déplaise à certaines Régions qui ont tendance à amalgamer information, conseil et accompagnement pour l'orientation et à entretenir le flou sur les publics pris en charge. L'orientation du public scolaire n'est pas une compétence partagée.

Les compétences du SPRO ne sont pas étendues au public de la formation initiale. Il n'y a donc pas de nouvelles obligations pour les Psy-ÉN et les DCIO par rapport au SPRO. Les CIO ne sont pas membres du SPRO mais contributeurs. La Région coordonne les actions des autres organismes participant au SPRO, pas les acteurs. Alors qu'au grand dam des Régions, le SPRO n'a pas connu depuis 2014 l'essor escompté, le

démantèlement des DRONISEP associé aux fermetures des CIO est l'occasion rêvée de lui laisser toute la place. Ainsi la régionalisation de l'orientation est-elle à nouveau « en marche ».

Le cadre national de référence État / Régions

Le 28 mai 2019, le ministre de l'Éducation nationale a signé, devant la presse, avec Régions de France, le cadre de référence national en matière d'information sur les formations et les métiers, censé définir les rôles respectifs des Régions et de l'État. Ce texte, jamais présenté aux organisations syndicales, n'a donc fait l'objet d'aucune concertation.

Il présente un cadre national « à géométrie variable », qui va bien au-delà des compétences fixées aux Régions par la loi, en introduisant l'orientation comme une compétence partagée ainsi qu'une déclinaison Région par Région. Un cadre qui dérégle en débordant la loi, au lieu de fixer des limites !

Le MEN et le MESRI font clairement le choix de « booster » la privatisation du champ de l'information et surtout de l'accompagnement de l'élaboration des projets, en débloquent plus de 70 millions d'euros pour des start-up et coachs en tous genres, notamment numériques, afin de libéraliser le secteur⁽¹⁾.

Les risques de manipulation prosélytes ou mercantiles sont bien réels. On sait d'avance que ces choix aggraveront les inégalités selon les territoires, les milieux sociaux, les moyens financiers des familles ! Le SNES-FSU

ne se situe pas dans cette logique libérale et défend clairement le service public d'information et d'orientation, seul en mesure de garantir une fiabilité, une objectivité des informations dispensées et un accompagnement de qualité assuré par des personnels formés et qualifiés qui ne dépendent d'aucun groupe de pression, ni organisme privé !

DRONISEP : le mépris des personnels comme modalité de management

L'État a fixé, par le décret en date du 04/01/19, les modalités de compensation financière attribuée aux Régions pour les charges de fonctionnement et d'investissement accompagnant le transfert de 200 ETP. Il n'impose aux Régions aucune obligation de reprendre les personnels des délégations régionales. Le MEN a annoncé que seuls 95 ETP seraient conservés par l'EN pour le fonctionnement de l'ONISEP.

C'est dans ce contexte que, depuis avril 2018, les personnels de l'ONISEP et des DRONISEP sont dans l'inquiétude quant à leur devenir. Les personnels savent maintenant qu'ils devront, sur la base du volontariat, demander des mises à disposition aux Régions sur des profils de postes qu'elles détermineront.

Si les Régions ne les recrutent pas ou s'ils ne sont pas candidats, quelle garantie auront-ils d'un emploi pérenne dans l'EN ?

Les tractations en cours entre les recteurs de Régions académiques et les présidents de Régions sont bien secrètes.

Le MEN fait le choix de l'opacité, des règles locales et du passage en force. Nous ne pouvons l'accepter ! Il faut réagir ensemble à toutes les tentatives locales, en décidant collectivement des actions pour nous opposer à cette casse de notre métier. Il n'y a rien à gagner avec de tels schémas, ni pour les personnels, ni pour les jeunes, ni pour l'École publique. ■

1. Dans le cadre du Projet d'investissement d'avenir (PIA 3), 70 millions ont été attribués sur l'orientation à des organismes et 30 millions supplémentaires devraient être débloqués prochainement.



CARTE-CIBLE

C'est reparti !

Alors que les collègues et les usagers ne sont pas encore complètement remis des conséquences de la première carte cible qui a rayé de la carte une centaine de CIO sur tout le territoire, le ministère entend recommencer !

Même si rien dans la loi ne l'y obligeait, le ministère a fait le choix de mettre en place une nouvelle carte des CIO réduisant drastiquement leur nombre pour n'en maintenir qu'un par département. Ce dernier, identifié comme « pôle de ressources », verrait son action limitée à l'accueil des situations complexes, des élèves non affectés à la rentrée, nouvellement arrivés en France, des jeunes en risque de décrochage, etc.

En lien avec ces CIO « survivants » seraient créées des « têtes de réseau » en lycée. Les Psy-ÉN y seraient affectés. Mais où et comment ? Dans les « BibliO-Lab » (ex-CDI) des lycées « têtes de réseau » ? Regroupés dans les quelques lycées qui auront de la

place ? Dans des lieux indépendants attenants au lycée ?

Bien que le recteur et le DCIO restent les responsables hiérarchiques dans ce schéma, les Psy-ÉN seraient placés sous l'autorité fonctionnelle des chefs d'établissement. Ils perdraient leur autonomie ainsi que leur collectif de travail. Alors qu'actuellement, les activités des Psy-ÉN sont construites en équipe, coordonnées par le DCIO et discutées avec le chef d'établissement, elles pourront être décidées voire imposées par celui-ci.

En réalité, il s'agit de nouveau de faire place nette au SPRO, aux officines régionales, installant ici des guichets uniques, là des agences pour l'orientation, avec des missions définies par

les Régions. Quid de l'indépendance et de l'objectivité de l'information diffusée dans ces structures ? Quid de la réception des familles et des élèves en délicatesse avec l'école ? Quid des analyses réalisées par le DCIO et l'équipe (suivi de cohortes, réflexion sur les déterminismes observés, choix stéréotypés ou « genrés » des élèves...) au bénéfice de l'institution ? Quid de l'articulation des activités des Psy-ÉN dans les EPLE et celles définies dans le projet du CIO ?

Les personnels ne laisseront pas faire sans résister.

Dès la rentrée, organisons AG et réunions avec les parents pour dénoncer cette nouvelle casse du service public d'orientation de l'ÉN. ■

RÉFORME DE LA FONCTION PUBLIQUE

Une loi de destruction

Dans le contexte de dérégulation et de brouillage des compétences entre État et Régions, cette loi risque de fragiliser davantage la situation des Psy-ÉN et DCIO.

La loi de transformation de la Fonction publique adoptée le 6 août 2019 est très inquiétante sur de nombreux aspects.

→ Réduction du dialogue social

Les compétences des Commissions administratives paritaires (CAPN, CAPA) sont recentrées sur les mesures disciplinaires. Elles ne seront plus consultées pour les questions liées aux mutations et aux promotions.

Le Comité technique (CT) et le Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) seront remplacés par une instance unique, le Comité Social dont les pouvoirs seront inévitablement affaiblis.

La loi représente un bouleversement

complet du fonctionnement actuel de la Fonction publique, ouvrant la porte à l'arbitraire et à l'opacité en matière de gestion des personnels. En limitant le paritarisme, le gouvernement s'attaque d'abord et avant tout aux droits des personnels, mais aussi à la conception de la Fonction publique que nous défendons : une Fonction publique au service de l'intérêt général et assurant l'égalité de tous sur l'ensemble du territoire.

→ Précarisation de l'emploi et suppression massive de postes

La loi assouplit les modalités de recrutement des agents publics. Elle permet de recruter indifféremment un fonctionnaire ou un agent contractuel sur

l'ensemble des emplois. Elle prévoit par ailleurs 15 000 suppressions de postes dans la Fonction publique d'État.

→ Individualisation de la rémunération au mérite

Alors que le SNES-FSU s'est battu, avec PPCR, pour que les carrières des personnels puissent se dérouler au moins sur deux grades, le gouvernement entend rétablir des inégalités de traitement, en arguant du mérite professionnel.

La loi, adoptée par le Sénat le 23 juillet 2019, jugée conforme à la Constitution et promulguée le 6 août 2019, devrait être appliquée à compter du 1^{er} janvier 2020. ■

Besoin de formation et d'amélioration effective

Le refus du ministère de tenir ses engagements sur les améliorations de carrière des Psy-ÉN EDO est un moyen de pression dans l'espoir que les personnels cèdent aux sirènes des Régions.

→ **La Hors-classe** : rappelons que la création du corps unique en 2017 a enfin permis à tous les Psy-ÉN EDO d'avoir accès à ce grade dont nous étions écartés.

Le SNES-FSU a obtenu, avec la mise en place des nouvelles carrières, la possibilité pour tout collègue ayant une carrière complète d'accéder à la hors-classe avant son départ à la retraite. L'accès se fait selon un barème national qui donne une part importante à l'ancienneté et qui concerne 17 % des promouvables. Cela correspond à une augmentation non négligeable (notamment pour le calcul de la pension), du moins tant que le projet de réforme des retraites n'est pas adopté.

→ **La classe exceptionnelle** : le volume des promotions à la classe exceptionnelle doit être porté en sept ans à 10 % de l'effectif de chaque corps. Le SNES-FSU agit pour que l'accès à la classe exceptionnelle soit ouvert au plus grand nombre afin que chacun puisse en bénéficier avant le départ en retraite et revendique une carrière pouvant être parcourue sans obstacle de grade.

Les modalités d'accès doivent être

revues dans le sens d'un accès élargi et équitable entre le premier et le second degré, c'est une condition impérative pour une réelle revalorisation de la fin de carrière. La non-prise en compte des années de tutorat dans certaines académies ainsi que l'exercice en établissement d'Éducation prioritaire pour les Psy-ÉN EDO renforcent les inégalités entre les deux spécialités du corps unique.

La FSU demande également que, pour les deux viviers, les personnels les plus âgés soient promus en priorité. Le même souhait est formulé pour l'échelon spécial.

→ **Les rendez-vous de carrière** : trois rendez-vous jalonnent la carrière : au 6^e échelon, au 8^e échelon et au 9^e échelon, avec une possible accélération de carrière d'un an ou un passage plus ou moins rapide à la hors-classe.

Le rendez-vous de carrière consiste en deux entretiens pour la spécialité EDO (l'un avec le DCIO et l'autre avec l'IEN-IO). Si ce rendez-vous doit être préparé, il n'y a pas d'obligation à transmettre un dossier. Il y a possibilité, pendant quinze jours, de faire des observations sur l'évaluation transmise.

Dans la première quinzaine du mois de septembre de l'année suivant le rendez-vous de carrière, l'avis définitif du recteur est transmis. Un recours gracieux auprès du recteur est alors possible. En cas de réponse négative, un recours auprès de la CAP est possible. Attention aux délais. N'hésitez pas à contacter les commissaires paritaires du SNES-FSU. Le SNES-FSU continue de revendiquer la déconnexion totale de l'évaluation et de l'avancement.

→ **Passerelle** : depuis la création du corps, le SNES-FSU se bat pour que soient examinées les conditions de passerelle entre les deux spécialités EDO et EDA.

Pour le moment, le ministère reste sourd à nos demandes de groupe de travail. Rappelons qu'il n'existe pas de fongibilité entre les deux spécialités ce qui permet, dans le contexte, de maintenir un volume d'emploi de Psy-ÉN EDO. Cette passerelle suppose une homogénéisation des carrières (indemnités, temps de travail) et l'organisation d'un module de formation complémentaire.

→ **Formation continue et stage MIN/ASH** : la formation continue reste le parent pauvre de l'Éducation nationale et particulièrement chez les Psy-ÉN. Dans de nombreuses académies, la psychologie est mise de côté au profit de formations techniques ou d'accompagnement des réformes (réforme du bac, accompagnement des professeurs à l'orientation...). Il faut continuer à réclamer des temps d'échanges, une formation continue de qualité avec une vraie place donnée à la psychologie de l'enfant et de l'adolescent. Par ailleurs, il faut aussi être vigilant à ce que tous les stages soient proposés aux deux spécialités, par exemple, les stages ministériels ASH (MIN-ASH). ■



SEPTEMBRE 2019

Un mois décisif pour l'avenir des Psy-ÉN

L'expression « petit mais costaud » résume assez bien la situation du corps des psychologues de l'Éducation nationale

Depuis 2003, nous avons fait face à des attaques sans précédent contre nos services et nos statuts. Nous avons su nous mobiliser et défendre notre vision du service public d'orientation de l'Éducation nationale. À chaque remise en cause, nous sommes présents et savons nous faire entendre. Cette année n'a pas dérogé à la règle ! Depuis l'annonce du projet de loi « Pour la liberté de choisir son avenir professionnel » jusqu'à la parution du rapport Charvet, les Psy-ÉN ont été visibles dans les mobilisations et cela ne s'arrêtera pas. Le 18 juin dernier, nous étions plus de 600 collègues présents à Paris et mobilisés dans les académies malgré les commissions d'appel. Les préconisations du rapport Charvet

sont suffisamment graves pour qu'une fois de plus les Psy-ÉN fassent entendre leurs revendications.

Le ministère va recevoir les organisations syndicales et les associations professionnelles courant septembre. Compte tenu du manque de dialogue social existant avec le gouvernement actuel, la nécessité de se mobiliser et de montrer notre détermination est primordiale.

Nous attendons des annonces du ministre pour le mois d'octobre, notre mobilisation est donc décisive.

Dès maintenant, le SNES-FSU est en ordre de bataille :

- intersyndicale dès la rentrée à son initiative ;
- information de l'ensemble des

équipes éducatives des établissements scolaires car si les préconisations du rapport Charvet sont suivies, les professeurs, les professeurs documentalistes, les chefs d'établissement seront directement touchés par la réforme de l'orientation ;

- information des familles ;
- boycott des salons, des forums... ;
- interpellation des élus ;
- grève administrative : nous ne pouvons transmettre ni élaborer des programmes d'activités avec autant d'incertitudes qui pèsent sur nos missions et nos services ;
- demande d'audiences ;
- assemblées générales.

Aucune bataille n'a été gagnée sans être menée. Alors, on ne lâche rien ! ■

Pourquoi se syndiquer

La FSU reconnaît et défend le rôle des psychologues dans l'Éducation nationale et l'apport essentiel de la psychologie pour l'épanouissement des enfants et des adolescents, leur développement psychologique et social, leur accès aux savoirs et à la réussite scolaire et professionnelle, quelle que soit leur origine sociale.

Le décret du 1^{er} février 2017 a enfin concrétisé l'aboutissement des efforts conjoints du SNES-FSU et du SNUipp-FSU par la création du corps unique des psychologues de l'Éducation nationale qu'ils revendiquent depuis longtemps.

Avec la FSU, le SNES et le SNUipp ne cessent de dénoncer les attaques contre le service public, et contre le paritarisme. Ils mènent la lutte pour l'arrêt des suppressions de postes ; ils se battent pour le réemploi des non-titulaires et pour un plan de titularisation.

La représentativité des organisations syndicales est appréciée par un vote de

l'ensemble des personnels qui désignent leurs élus. En 2018 comme en 2017, les élections professionnelles ont placé la FSU en tête des suffrages pour les Psy-ÉN et DCIO dans la quasi-totalité des académies et lui ont confié 5 sièges sur 9 à la Commission administrative paritaire nationale (CAPN) ! Le SNES-FSU, le SNUipp-FSU et leurs collectifs de psychologues travaillent en étroite collaboration au niveau national et académique pour :

- défendre les personnels (carrière, mutation, droits) ;
- impulser réflexion et échanges en proposant des stages, des colloques,

des journées d'études sur des thèmes intéressants les Psy-ÉN ;

→ mobiliser la profession contre les remises en cause du métier de psychologue (conditions de travail, formation, qualification) et imposer la place de la psychologie dans l'École et son lien indissociable avec l'orientation dans le second degré.

Se syndiquer, c'est agir

- Faire entendre les revendications collectives en faveur du service public et de la reconnaissance de nos métiers.
- Faire respecter les droits individuels des personnes.

→ Un syndicat, c'est un lieu de discussions, d'échanges et de solidarité !

→ Le SNES-FSU ne vit que grâce aux cotisations de ses adhérents

SYNDIQUEZ-VOUS !



Contact : psy@snes.edu